

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 15 mai 2017, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, M. Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoint. M. Paul de Saintignon, Mme Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, MM Grégory Gabrel, Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Louis Minard, Adjoint ; Mmes Nelly Pugnale, Zohra Abdiche, Conseillères Municipales.

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Burgun
Mme Pugnale pour M. Sirand
Mme Abdiche pour M. Gabrel.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie Lombardo.

En préambule de séance, s'est déroulé le tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2018, en présence de Mme Françoise Gerbier, Maire de Venon.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de M. Minard, Adjoint et de Mmes Pugnale et Abdiche, Conseillères Municipales.

TRAVAUX

Présentés par M. le Maire,

- Le choix des entreprises chargées de l'implantation de l'école maternelle provisoire :
 - Lot 1 : Entreprise ANATOLIE pour un montant de 13 297,50 € HT
 - Lot 2 : Entreprise ALGECO SAS pour un montant de 74 500 € HT
 - Lot 3 : Entreprise TRV.TP pour un montant de 14 910 € HT

et le mandat au Maire pour signer les marchés correspondants pour un montant total de 102 707.50 € HT.

FINANCES

Présentée par M. Claude Sirand, Adjoint Délégué,

- L'attribution d'une subvention à une première liste d'associations ayant déposé une demande au préalable :

ASSOCIATIONS SOCIALES ET EDUCATIVES

- AMI, Association des Assistantes Maternelles Indépendantes, 200 €
- COS du Personnel, 1 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

- RERS, Réseau D'Echanges Réciproques de Savoirs, 200 €
- LA VILLANELLE, chorale, 100 €

ASSOCIATION SPORTIVE

- CYCLO CLUB EYBENS/POISAT, 200 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

- HARMONIE D'EYBENS, 300 €
- PREVENTION ROUTIERE, 150 €.

Présentée par Mme Isabelle Pigeon, Adjointe Déléguée,

- L'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Bout'Chou pour son fonctionnement en 2017.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La prise en charge de deux stages de base BAFA pour deux jeunes Poisatiers ayant participé à l'encadrement et à l'animation de groupes d'enfants pendant 15 jours au centre de loisirs.

METROPOLE

Présentées par Mme Marie Chaix, Adjointe Déléguée,

- Une délibération relative à la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGD) et à la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- Le rapport annuel de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, et le montant de révision de l'Attribution de Compensation fixée pour la commune à 10215 € en Fonctionnement et à -1644 € en Investissement.

ADMINISTRATION

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe,

- Une convention de mise à disposition du domaine public communal conclue avec l'association L'Abeille Dauphinoise, sise à Poisat, pour l'installation d'un rucher école. Ce dernier permettra la formation d'apiculteurs et l'élevage de jeunes colonies d'abeille.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature avec

- l'association LAREC, d'une convention pour des ateliers découverte de la philosophie pour des enfants de l'école élémentaire inscrits en accueil de loisirs, pour un coût total de 240 € ;
- l'association Tennis sport loisirs de Poisat, d'une convention pour des ateliers découverte du tennis pour les enfants de l'école maternelle inscrits en accueil de loisirs, pour un coût total de 105 € ;
- la commune d'Herbeys, d'une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys, pour les enfants poisatiers scolarisés dans cette commune. Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation financière de 1 400 €, concerne deux enfants.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS